

Procès-verbal de l'assemblée publique de la  
Commission permanente du conseil municipal sur le transport,  
la gestion des infrastructures et l'environnement  
tenue le jeudi 7 juin 2007, à 19h00  
Hôtel de ville, 275, rue Notre-Dame Est, salle du conseil, Montréal

---

**COMMISSAIRES PRÉSENTS :**

M. Dominic Perri, président de la commission, arrondissement de Saint-Léonard  
Mme Josée Duplessis, vice-président de la commission, arrondissement du Plateau-Mont-Royal  
M. Christian G. Dubois, arrondissement de Pierrefonds-Roxboro  
M. Joseph Di Pietro, arrondissement de Rivière-des-Prairies/Pointe-aux-Trembles  
M. Pierre E. Fréchette, arrondissement du Sud-Ouest  
M. Gaétan Primeau, arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve  
M. André Savard, arrondissement de Verdun  
M. Marc Touchette, arrondissement de Verdun

**COLLABORATEUR PRÉSENT :**

SERVICE DES INFRASTRUCTURES, DU TRANSPORT ET DE L'ENVIRONNEMENT (SITE)  
M. François Niro, urbaniste, conseiller en planification, Direction des transports,

**ASSISTANCE :**

Six (6) personnes

**SUJET :**

La révision du réseau artériel de Montréal

---

**1. Ouverture de la séance**

À 19 h 00, le président, M. Dominic Perri, déclare la séance ouverte, souhaite la bienvenue, présente les membres de la commission et explique le déroulement de la soirée. Il souligne la présence M. François Niro, personne-ressource du Service des infrastructures, du transport et de l'environnement.

Il rappelle que l'assemblée publique de ce soir est réservée à l'adoption des recommandations portant sur la révision du réseau artériel suite à la séance publique tenue le 12 avril dernier.

**2. Adoption de l'ordre du jour**

Sur une proposition de Marc Touchette, appuyée par M. Gaétan Primeau, l'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

**3. Adoption du procès-verbal de l'assemblée publique du 12 avril 2007**

Sur une proposition de M. Christian G. Dubois, appuyée par M. André Savard, le procès-verbal de l'assemblée publique du 12 avril 2007 est adopté à l'unanimité.

**4. La révision du réseau artériel – adoption des recommandations**

M. Perri indique dans un premier temps que la commission a procédé le 12 avril dernier à l'étude publique du dossier de la révision artérielle. À cette occasion, 35 personnes avaient pris part à la séance publique, treize personnes étaient intervenues au micro et six mémoires y avaient été déposés. Il mentionne que la commission a aussi reçu à la suite cinq mémoires et avis écrits de la part de citoyens et d'organismes qui n'avaient pas assisté à l'assemblée publique.

M. Perri rappelle ensuite que l'hypothèse étudiée par la commission consistait à verser sur le réseau artériel l'ensemble des collectrices comportant un circuit d'autobus et qu'à l'exception d'un seul arrondissement, l'ensemble des arrondissements ont signifié leur désaccord avec le scénario soumis.

Il demande à la vice-président de la commission, Mme Josée Duplessis, de faire la lecture des recommandations :

La commission permanente du conseil municipal sur le transport, la gestion des infrastructures et l'environnement

REMERCIE ceux et celles qui lui ont fait part de leurs commentaires, suggestions et recommandations lors du processus d'étude publique portant sur la révision du réseau artériel ainsi que les gestionnaires de la Direction des Transports, du Service des infrastructures, du transport et de l'environnement pour leur expertise, leur soutien et la qualité de leurs interventions lors de l'assemblée publique et des séances de travail de la commission.

ET FAIT LES RECOMMANDATIONS SUIVANTES AU CONSEIL DE VILLE :

*Attendu qu'en vertu de l'article 16 et du paragraphe 3<sup>ème</sup> de l'article 19 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (L.R.Q., chapitre E-20.001), les voies de circulation constituant le réseau artériel à l'échelle de l'agglomération correspondent à l'une des matières constituant les compétences d'agglomération;*

*Attendu l'application du règlement du conseil d'agglomération sur la délégation de certains pouvoirs relatifs au réseau de voirie artérielle aux municipalités liées (RCG 05-001);*

*Considérant que le réseau artériel actuel a été adopté par règlement par la nouvelle Ville de Montréal fusionnée au premier janvier 2002 ;*

*Considérant que la grille de rues est en constante évolution et qu'aucun ajustement ou correction du réseau artériel n'a été réalisé depuis janvier 2002 ;*

La Commission recommande

#### **R-1**

Que la Ville de Montréal envisage la révision du réseau artériel et qu'elle apporte les correctifs et les ajustements qui s'imposent, dont les plus importants, à savoir les nouvelles configurations des échangeurs du Parc/des Pins, de l'Acadie, et Sherbrooke/Notre-Dame, le retrait du réseau artériel du pont Jacques-Cartier et l'ajout de la portion de l'autoroute Bonaventure appartenant à la Ville. (Une carte illustrant ces corrections figure en Annexe A du projet de recommandations).

*Considérant que la majorité des arrondissements qui se sont présentés à l'assemblée publique de la Commission, le 12 avril 2007, ou qui ont par la suite transmis des avis écrits sur la révision du réseau artériel, ont signifié leur désaccord avec l'hypothèse à l'étude;*

*Considérant les explications fournies par le directeur du Service des finances de la Ville lors de la séance publique du 12 avril 2007, à l'effet que la requalification de certains tronçons du réseau hiérarchisé classés "collectrices" en tronçons "artériels" pourrait occasionner une diminution du PTI des arrondissements dans l'éventualité où le cadre financier et le service de la dette deviendraient contraignants au plan financier, ou encore en raison des choix de l'Administration;*

*Considérant que les questions touchant la circulation, le stationnement, les vignettes, les parcomètres, les zones scolaires et zones pour handicapés, les traverses de piéton ou le débit de circulation constituent des responsabilités dont la gestion est de compétence d'arrondissement;*

#### **R-2**

Que le scénario d'inclure au réseau artériel les collectrices locales comportant un circuit d'autobus ne soit pas retenu;

*Considérant que les arrondissements sont sous-financés pour la réfection de leurs rues;*

*Considérant que le Plan de transport 2007 qui vient d'être dévoilé met la priorité sur le transport en commun;*

**R-3**

Que la Ville de Montréal crée un programme de financement destiné à la réfection de certaines collectrices qui ne sont pas définies sur le réseau artériel et qui comportent un circuit d'autobus;

**R-4**

Que la Ville de Montréal, de concert avec les arrondissements concernés, définisse comme prioritaire la réfection des collectrices locales qui comportent un circuit d'autobus dans les arrondissements qui ne sont pas desservis par une station de métro.

Sur une proposition de M. Joseph Di Pietro, appuyée par Mme Josée Duplessis, les recommandations sont adoptées à l'unanimité.

**5. Période de questions et de commentaires du public**

Sans objet

**6. Période de questions des membres de la commission**

Sans objet

**7. Varia**

Sans objet

**8. Levée de l'assemblée**

Le président de la commission, M. Dominic Perri, rappelle que la commission déposera son rapport de consultation et recommandations au conseil municipal du 18 juin prochain. Il précise que le rapport sera disponible le lendemain sur le site internet de la commission et qu'il appartiendra alors au comité exécutif et au conseil municipal d'y donner les suites nécessaires.

M. Perri informe l'auditoire que le prochain dossier qu'étudiera la commission est celui du chauffage au bois et que l'assemblée publique du 6 septembre 2007, 19heures, permettra de présenter les différents scénarios proposés par la ville pour encadrer cette activité.

Le président remercie enfin chaleureusement les citoyens et les représentants d'organismes qui ont pris le temps de participer à l'assemblée publique. Il remercie les représentants du Service des infrastructures, du transport et de l'environnement, MM. Marc Blanchet, Robert Kahle, Guy Pellerin et plus particulièrement M. François Niro qui a suivi et aidé les membres de la commission tout au long du processus de consultation publique. Il adresse également ses remerciements à M. Robert Lamontagne, directeur principal et trésorier qui a éclairé la commission sur l'aspect financier du dossier ainsi que M. Roger Verreault, Il remercie les membres de la commission ainsi que la secrétaire-researchiste, madame Christiane Bolduc.

À 19h45, sur une proposition de M. Marc Touchette, appuyée par M. Pierre E. Fréchette, la séance est levée.

---

**ADOPTÉ LE : 27 NOVEMBRE 2007**

« ORIGINAL SIGNÉ »

---

M. Dominic Perri  
Président

« ORIGINAL SIGNÉ »

---

Mme Christiane Bolduc  
Secrétaire researchiste